



Chères consœurs, chers confrères

Les élections du Conseil Interrégional PACA-CORSE ont eu lieu le jeudi 20 mai 2021, après trois années de mandat marqué, en grande partie, par la gestion de la pandémie Covid-19. Les élections ont mis en évidence un faible taux de participation avoisinant les 20%, mais notons l'arrivée au sein du conseil de jeunes élus motivés : Madame Florence MORELLO-TEULER, Monsieur Romain DE GEA et Monsieur Jean-Christophe CHANTRAN.

L'ensemble des élus ainsi que Madame Anne-Marie SERRIES et Madame Adriana BRANCO, sont heureux de les accueillir et de leur souhaiter la bienvenue dans l'attente de travailler en étroite collaboration dans l'intérêt de la profession.

Le 10 juin 2021, les élus de notre région PACA-CORSE m'ont témoigné à nouveau, leur confiance pour continuer à gérer le conseil Interrégional pour un mandat de trois nouvelles années. C'est à la fois un sentiment de fierté reconnaissant le travail accompli depuis 2006, création de notre Institution, mais aussi une responsabilité face au travail qui nous attend.

La qualité de ce travail est grandement liée aux qualités de Madame Anne-Marie SERRIES et de Madame Adriana BRANCO qui sont à votre disposition et écoute au conseil interrégional, mais aussi à l'implication de l'ensemble de vos élus.

Ma philosophie et ma motivation restent intactes, comme au premier jour. Élu par vous, pour vous, je reste disponible et à votre écoute, soit par mail, soit par téléphone ou lors de rencontres envisageables et les jours de permanence dans les bureaux de notre Conseil, alors n'hésitez pas !

Je souhaite à l'avenir organiser des réunions dans les différents départements afin que nous puissions nous rencontrer pour répondre à toutes vos interrogations liées à l'exercice de notre profession.

N'oubliez pas que nous sommes là aussi pour vous renseigner, vous conseiller.

Au cours de ces trois années à venir, il est important de porter à votre connaissance le nouveau Code de Déontologie paru le 20 décembre 2020...

Suite page suivante

1 Éditorial

2 Agenda / Bilan financier 2020 / Mouvements du tableau

3 Élections des juridictions ordinaires. Renouvellement partiel des chambres disciplinaires de première instance

4 & 5 Élections des conseillers interrégionaux / La composition de votre CIROPP

6 Bienvenue !



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Le Mercure B -
80 rue Charles Duchesne
Les Milles
13290 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.59.14.66
anne-marie.serries@paca-corse.
ciropp.fr
contact2@paca-corse.ciropp.fr

Ouverture au public

Tous les jours
9 h > 16h30

Comité éditorial : Sébastien
MOYNE-BRESSAND, Jean
MAUGEIN, Marianne SPAZIANI,
Eric NAUTONNIER, Magali
BERNARD, Gilbert LE GRAND

Sécrétariat de rédaction :
Anne-Marie SERRIES,
Adriana BRANCO

Tirage : 1400 exemplaires
ISSN 1960-2952

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Fin edito

... ainsi que les dernières recommandations professionnelles édictées par le Conseil national mais aussi par la Haute Autorité de Santé.

Le Collège de la HAS a voulu que cette recommandation professionnelle sur la prise en charge de la personne âgée, soit applicable à tous les patients (pris en charge par les pédicures- podologues) et ce travail a reçu les félicitations de l'HAS.

Je vous souhaite un bon été à tous, prenez soin de vous, de vos proches.

Sébastien MOYNE-BRESSAND

AGENDA

Mardi 27 juillet
Bureau N°4

Mardi 9 novembre
Bureau N°6

Mardi 31 août
Commission éthique

Mardi 7 décembre
Commission éthique

Vendredi 10 septembre
Conseil N°3
+ Élections CDPI
+ Prestation de serment
à 18h00

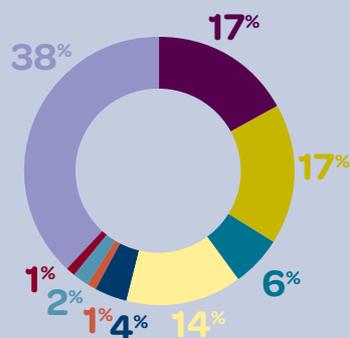
Mardi 14 décembre
Conseil N°4

Mardi 5 octobre
Bureau N°5

Bilan financier 2020 EN EUROS

CHARGES SALARIALES	25 030
INDEMNITÉS CONSEILLERS	25 400
FRAIS CONSEILLERS	8 170
LOCATION BUREAUX	20 493
LA POSTE	5 300
FOURNITURES BUREAUX	1 900
FOURNITURES DIVERSES	3 400
RÉCEPTIONS	700
RÉMUNÉRATION PERSONNEL	56 400

BILAN FINANCIER 2020



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2021 au 30/06/2021

Inscriptions

Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
BRUGEROUX	CORINNE	COTTET-MOINE	CÉDRIC	HERKERT	CLARA	PIERRE	AUDREY
BOUALEM	JASMINE	GOUEDJI	MEGG	MARECHAL	GILLES	TEROITIN	CHARLOTTE

Transferts vers une autre Région

Nom	Prénom	Vers.	Nom	Prénom	Vers.
BERTRAND	CLÉMENTINE	PAYS DE LOIRE	HONRUBIA	MARINA	OCCITANIE
GALLEZE	ANISSA	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	LAFITE-MICHARD	ALICIA	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
GOTTI	MARGAUX	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	LE BLEVENEC	CÉLINE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
GREGOIRE	ALEXANDRA	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	MALLIA	JULIEN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Transferts vers CIROPP Provence-Alpes-Côtes d'Azur & Corse

Nom	Prénom	Région	Nom	Prénom	Région
ATTIA	DYLAN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	GAUDEFROY	STANISLAS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CASABURI	JOANNA	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	PETITJEAN	AURÉLIE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
FAURE	CINDY	OCCITANIE	RIVEY	STÉPHANIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
FIRSIANKOU	YAUHEN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	SOURBES	CAROLINE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Radiations

Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
ATTIAS	ANNAEL	DI MASCIO	GÉRARD	NACHON	ALAIN
BACONNET	BÉATRICE	DROPSY	VINCENT	POULIN	TIMMY
BALLAND	SABINE	FORT	ANNE	RASCLARD	JOSIANE
BUTTAZZONI	PATRICK	GAYRAUD	AURÉLIEN	RINALDI	FRANÇOISE
CARRANO	LAETITIA	LUCULLO	THOMAS	SAYAH	MEHDI
CARRE	MICHEL	MORGAVI	BAPTISTE	SOUCHAIRE	CLAIRE
CLOZEAU	JOELLE				

Élections des juridictions ordinales

Renouvellement partiel des chambres disciplinaires de première instance (CDPI)

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2021 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement partiel de leurs membres.

Le 10 septembre 2021, les membres des Conseils régionaux et interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI.

Composition de la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance comprenant, outre son président, **deux collèges** :

- **Le premier Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi ses membres** pour trois ans ;
- **Le deuxième Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre** dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Six postes sont à pouvoir à la CDPI du CIROPP PACA & Corse :

- 2 Assesseurs titulaires et 2 suppléants pour le 1^{er} Collège pour un mandat allant jusqu'en 2024,
- 1 Assesseur titulaire et 1 suppléant pour le 2^{ème} Collège pour un mandat allant jusqu'en 2027.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres **doivent être inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils ne **doivent pas avoir atteint l'âge de 71 ans** à la date de clôture de réception des déclarations de candidature. Ils ne **doivent pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive. Ils doivent **être praticiens de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre**.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance **sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale**.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du CIROPP PACA et Corse, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le mardi 10 août 2021 – 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

L'acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseurs dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

> Un modèle de déclaration de candidature à une CDPI est disponible auprès du CROPP et sur le site internet de l'Ordre

Les modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie, adressée avec le matériel de vote aux conseillers régionaux ou interrégionaux concernés.

Le vote n'a pas lieu par voie électronique mais a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du Conseil régional ou interrégional.

Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 10 septembre 2021 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Date limite de dépôt des candidatures

le 10 août 2021 – 16 heures

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

CIROPP PACA & Corse

Le Mercure B - 80 rue Charles Duchesne - 13290 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone 04 42 59 14 66 Mail : contact2@paca-corse.ciropp.fr

Permanences téléphoniques : Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 > 12h30 et 13h > 16h30 Mardi, jeudi de 8h30 > 12h30 et 13h > 17h

Élections des conseillers interrégionaux

Suite aux élections du 20 mai 2021 nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle composition du CIROPP Provence-Alpes-Côte d'azur & Corse.

Les résultats du 20 mai 2021 sont les suivants

Candidat ou binôme	Voix	Taux	
Laure LEFRANCOIS & Jean-Christophe CHANTRAN	108	40,91	ÉLUS
Florence MORELLO-TEULER & Romain DE GEA	103	39,02	ÉLUS
Patrick SEMPOL & Chantal SINIBALDI	53	20,08	

La composition de votre CIROPP

Le bureau interrégional

M. MOYNE-BRESSAND Sébastien **Président**
M^{me} DHIEUX Carole **Vice-Présidente**

M^{me} SPAZIANI Marianne **Secrétaire générale**
M. NAUTONNIER Eric **Trésorier**

COMMISSION DE CONCILIATION

M^{me} Magali BERNARD
M. Jean-Christophe CHANTRAN
M. Gilbert LE GRAND
M^{me} Marianne SPAZIANI **Rapporteure**



COMMISSION MIXTE DE CONCILIATION

M. Gilbert LE GRAND
M^{me} Marianne SPAZIANI
M. Sébastien MOYNE-BRESSAND
M. Eric NAUTONNIER



COMMISSION DE DÉROGATIONS

M^{me} Carole DHIEUX **Rapporteure**
M. Romain DE GEA
M^{me} Florence MORELLO-TEULER
M^{me} Marianne SPAZIANI



Commission d'études

COMMISSION ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

M^{me} Magali BERNARD **Rapporteure**
 M. Romain DE GEA
 M. Eric NAUTONNIER



COMMISSION CONTRAT DE COLLABORATION

M. Romain DE GEA
 M. Eric NAUTONNIER **Rapporteur**
 M^{me} Carole DHIEUX
 M^{me} Florence MORELLO-TEULER



COMMISSION CONTRAT DE REMPLACEMENT

M^{me} Laure LEFRANCOIS **Rapporteure**
 M^{me} Magali BERNARDA
 M^{me} Carole DHIEUX

COMMISSION « SOLIDARITÉ & ENTRAIDE »

M. Sébastien MOYNE-BRESSAND – **Rapporteur**
 M^{me} Marianne SPAZIANI
 M. Jean-Christophe CHANTRAN
 M. Eric NAUTONNIER

SITE INTERNET

M. Jean-Christophe CHANTRAN
 M^{me} Marianne SPAZIANI
 M. Sébastien MOYNE-BRESSAND

REPÈRES

M. Sébastien MOYNE-BRESSAND
 M. Jean-Christophe CHANTRAN
 M^{me} Marianne SPAZIANI
 M^{me} Florence MORELLO-TEULER

FORMATION RESTREINTE

M. J. Gilbert LE GRAND
 M. Jean-Christophe CHANTRAN
 M^{me} Florence MORELLO-TEULER
 M. Romain DE GEA
 M. Eric NAUTONNIER



DÉPARTS

Nous tenons à remercier les élus sortants pour leur engagement et leur investissement durant toutes ces années.

Jean Maugein, élu depuis la création de notre ordre qui a fait le choix de se consacrer à des projets personnels, nous le remercions pour son engagement dans les différentes commissions dont la rédaction de notre Repères, les conciliations, sa participation à l'élaboration de notre code de déontologie, la relecture des contrats et son activité de juge assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Nous tenons à remercier également **Chantal Sinibaldi** toujours en activité qui va se consacrer à son poste d'élue à la chambre disciplinaire nationale et **Patrick Sempol** nouvellement retraité qui était actif dans différentes commissions et également assesseur à la chambre disciplinaire, élus depuis 2012, ils étaient très engagés également.

Nous exprimons nos remerciements et notre reconnaissance auprès de Jean Maugein, Chantal Sinibaldi et Patrick Sempol et nous leur souhaitons toutes et tous une bonne continuation.

Marianne SPAZIANI, secrétaire générale

Bienvenue !

Votre CIROPP Paca-Corse a le plaisir d'accueillir cette année trois nouveaux conseillers ordinaires

Pouvez-vous vous présenter ?



Florence MORELLO TEULER, 38 ans, pédicure-podologue depuis 2006. J'ai commencé ma carrière à l'étranger puis je suis revenu en 2018 en tant

que collaboratrice à Forcalquier avant de m'installer en parallèle à Digne-les-Bains en 2019. Je suis également membre de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison de Santé de Digne-les-Bains.



Jean-Christophe CHANTRAN, 47 ans, marié et deux enfants. Je suis diplômé depuis 20 ans et j'exerce sur Calas/Cabries (13). J'anime un organisme de formation continue

depuis une dizaine d'années et je vais intégrer l'équipe pédagogique Universitaire de l'IFPP à Marseille dès le mois de septembre.



Romain DE GEA, 29 ans, diplômé en 2016 et fraîchement installé depuis janvier 2019 sur la Crau (83). J'ai suivi différentes formations post-D.E

en posturologie et passé un Master 2 en Sciences de l'éducation à la faculté de Montpellier en 2020. Ce Master m'a permis d'intégrer l'équipe des enseignants vacataires universitaires à l'IFPP de Marseille.

Pour quelles raisons avez-vous choisi de vous porter candidats au CIROPP Paca-Corse ?

Nous avons tous les trois des raisons bien différentes d'intégrer l'Ordre des Pédicures-Podologues, cependant plusieurs raisons communes nous animent. Nous souhaitons, bien évidemment, participer de manière active à l'évolution de notre profession de par nos points de vue, nos expériences ainsi que nos compétences en tant que pédicures-podologues en activité. Nous avons la chance d'exercer une profession

en plein essor et avec un fort potentiel pas encore exploité. Pouvoir ajouter notre pierre à l'édifice est une chance incontestable qu'il ne faut pas rater. Notre métier est en phase d'évolution très importante, nous voulons mettre notre énergie et savoir-faire au profit de ces changements.

Nous nous sommes également présentés dans le but de renforcer la cohésion et l'écoute entre les pédicures-podologues et le CIROPP afin d'améliorer les relations intra et inters professionnels. Chacun d'entre nous exerce dans un cabinet en tant que titulaire ou collaborateur et nous connaissons les différentes

problématiques relationnelles qu'il peut y avoir entre les collaborateurs, remplaçants, autres praticiens de santé, et patients.

Enfin, nous pensons que l'Ordre est là pour aider les professionnels face aux difficultés qu'ils rencontrent, qu'elles soient récurrentes ou exceptionnelles. Les règles fixées par le code de déontologie, les guides de bonne pratique, sont autant d'outils sur lesquels nous devons nous appuyer pour permettre la réussite professionnelle de chacun. Nous avons à cœur d'être sollicités pour vous accompagner et vous aider en cas de besoin.

Quels sont vos rôles au sein du CIROPP Paca-Corse ?

Au sein du CIROPP Paca-Corse, il existe des commissions permanentes et non obligatoires dont nous faisons partie. Ces commissions correspondent uniquement à des instances d'études et de propositions soumises au contrôle du conseil régional ou interrégional. Florence est membre élue des commissions suivantes : Dérogations - Contrat de collaboration - Repères et formation restreinte.

Jean-Christophe fait partie des commissions de : Conciliation - Solidarité et entraide - Site internet - Repères et formation restreinte.

Quant à Romain, il fait partie des commissions de : Éthique et déontologie - Dérogations - Contrat de collaboration - Formation restreinte et est candidat pour être titulaire à la chambre disciplinaire de première instance.

Merci beaucoup d'avoir répondu à ces questions et nous vous souhaitons encore une fois la bienvenue au CIROPP Paca-Corse.